

## MAPA FOURNITURE D'UNE SOLUTION DE SYSTEME D'INFORMATION DE GESTION DE RESSOURCES HUMAINES : AVENANT

1.1.4. Actes portant délégations des assemblées délibérantes à l'exécutif en matière de commande publique

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22-4° et L. 2122-23 ;

Vu le Code de la commande publique et ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1 ;

Vu la délibération n°2021DELIB097 du 30 août 2021 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service d'un montant inférieur à 200 000 € H.T;

**Considérant** le marché de fourniture d'une solution de Système d'Information de gestion de Ressources Humaines, conclu pour un montant initial de 146 580,00 € HT avec l'entreprise BERGER LEVRAULT, notifié le 24 septembre 2022 ;

**Considérant** la nécessité de supprimer un module (portail agent) pour un montant HT de 7 680,00 €, objet de l'avenant 1 ;

**Considérant** que l'avenant n°1 proposé, d'un montant en moins-value de 7 680,00 € HT porte le montant du marché Fourniture d'une solution de Système d'Information de gestion de Ressources Humaines à 138 900,00 € HT soit une diminution de 5,24% ;

### DÉCIDE

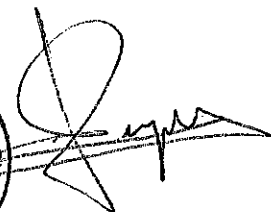
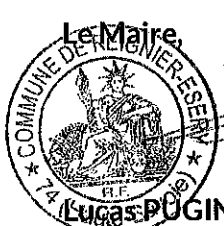
**Article 1** : de conclure l'avenant n° 1 au marché fourniture d'une solution de Système d'Information de gestion de Ressources Humaines, pour un montant total hors taxe de -7 680,00 € avec le titulaire BERGER LEVRAULT;

**Article 2** : Ampliation de cette décision sera adressée à :

- La Préfecture de Haute-Savoie,
- Madame la Directrice Générale des Services pour exécution

Communication sera donnée au Conseil municipal.

Fait à Reignier-Esery, le 21 décembre 2023

Le Maire,  
  
  
Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente publiée le